



Saint-Martin



Hautes-Pyrénées

SOMMAIRE :

p. 1-2 Édito

p. 3-4 Comptes administratifs

p. 5-7 Associations

p. 8-9 Jardin

p.10 Divers

L'édito du maire...

*Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,
Comme vous pouvez le constater au quotidien,
les travaux de terrassement pour la construction
du parking au centre du bourg, le busage des
fossés et la création des trottoirs rue du
Montaigu et rue de l'Agriculture sont en cours.*

*La mise en sécurité et le ravalement des façades
de l'église ainsi que le déplacement d'une ligne
électrique haute tension et d'une canalisation
d'eau potable font aussi l'objet de travaux
conséquents.*

*Ces chantiers provoquent inévitablement des
désagréments que les entreprises ont pour
consigne de minimiser autant que possible.*

*Encore un petit peu de patience et nous pourrons
très vite profiter de ces nouveaux équipements !*

(Suite de l'édito en p. 2)



Votre équipe municipale depuis 2014 :

Jean-Claude Lassarrette (maire) - Marie-Claude Fonseca (1^{re} adjointe) - Éric Dorignac (2^e adjoint) - Serge Boulin - Ghislaine Boulin - André Dousson - Ginette Venard - Annick Carrau - Julie Gallego - Christian Garrigos - Michel Lucas.

Même si les habitations n'ont pas été inondées comme dans certaines des communes voisines, notre territoire a subi des dommages importants lors des fortes intempéries de ce début juin.

Les cultures ont beaucoup souffert de la grêle et du lessivage des sols, la voirie départementale et communale porte les stigmates du ravinement des eaux, des talus se sont effondrés et des coulées de boue ont endommagé des biens.

Nous travaillons avec le conseil départemental, le syndicat de la GESPE et la CATLP pour procéder à la remise en état des secteurs dégradés.



Ce début d'année restera marqué par une décision importante pour les contribuables de Saint-Martin. Lors du vote des taux pour 2018, le conseil municipal a baissé la taxe sur le foncier bâti de 9,96 % à 1 % soit une diminution d'environ 90 %. Pour la onzième année consécutive, les taxes communales d'habitation et sur le foncier non bâti n'augmentent pas en 2018.

Je vous souhaite de passer un très bel été.

Bien à vous,

Le maire, Jean-Claude Lassarrette

Du côté des comptes de la commune...

3

ÉVOLUTION DES TAXES MÉNAGES COMMUNALES EN 2018

	2017	2018	
Taxe d'habitation	10,91%	10,91%	Pas d'augmentation depuis 11 ans
Taxe foncière (bâti)	9,96%	1,00%	Diminution de 90% en 2018
Taxe foncière (non bâti)	57,74%	57,74%	Pas d'augmentation depuis 11 ans

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

DÉPENSES		FONCTIONNEMENT		RECETTES	
Charges à caractère général	108 100,00 €	Remboursement CUI	4 000,00 €		
Charge de personnel	58 300,00 €	Produits de services	300,00 €		
Charges de gestion courante	76 500,00 €	Dotations et participation (Etat)	44 205,00 €		
Reversement FNGIR	39 647,00 €	Impôts et taxes	150 921,00 €		
Excédent	333 626,93 €	Autres produits de gestion courante (Loyers...)	70 000,00 €		
Amortissement des investissements	2 134,51 €	Résultat reporté des années précédentes	870 184,93 €		
Virement à l'investissement	521 302,49 €				
TOTAL	1 139 610,93 €	TOTAL	1 139 610,93 €		

DÉPENSES		INVESTISSEMENT		RECETTES	
Immobilisation, achat de matériel	0,00 €	Subventions	161 917,00 €		
Mairie	50 000,00 €	Remboursement TVA+TA	198 281,95 €		
Réseaux divers (ErDF, FT, EP...)	160 000,00 €	Excédent fonctionnement			
Salle des fêtes	16 000,00 €	Virement du budget fonctionnement	521 302,49 €		
Accessibilité voirie (PAVE) rues Montaigu et Agriculture.	350 000,00 €	Amortissement des investissements	2 134,51 €		
Voirie	20 000,00 €	Solde année précédente reporté	13 764,05 €		
Eglise	100 000,00 €	Reste à réaliser	82 000,00 €		
Cimetière	5 000,00 €	TOTAL	979 400,00 €		
Ecole	5 000,00 €				
Logements ancienne école	5 000,00 €				
Logements mairie	5 000,00 €				
Cautions logements	1 400,00 €				
Reste à réaliser	262 000,00 €				
Solde d'exécution reporté	0,00 €				
Remboursement des emprunts	0,00 €				
TOTAL	979 400,00 €				



Du côté des comptes de la commune...

4

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Enregistrement des dépenses et des recettes réellement effectuées durant l'année précédente.

DÉPENSES		FONCTIONNEMENT		RECETTES	
Charges à caractère général	31 164,00 €	Remboursement rémunération CUI	9 254,00 €		
Charges de personnel	38 568,00 €	Produits de services	3 658,00 €		
Charges de gestion courante	43 762,00 €	Dotations et participation (Etat)	43 387,00 €		
Charges financières	0,00 €	Impôts locaux	103 999,00 €		
Charge exceptionnelle	200,00 €	Attribution compensation	48 023,00 €		
Reversement FNGIR	39 647,00 €	Déchets (Décharge Bécut)	19 343,00 €		
Amortissement des investissements	2 134,00 €	FNGIR	12 440,00 €		
TOTAL	155 475,00 €	Taxes			
		Séjour	80,00 €		
		Additionnelle aux droits	7 289,00 €		
		Loyers			
		Logements, terrains, salle des fêtes...	78 517,00 €		
Excédent annuel	171 813,00 €	Produits exceptionnels	1 295,00 €		
Excédent des années antérieures	864 607,00 €	TOTAL	327 285,00 €		
Excédent total	1 036 420,00 €				

DÉPENSES		INVESTISSEMENT		RECETTES	
Immobilisation, achat de matériel	0,00 €	Subventions d'investissement			
Opérations d'équipements (centre de secours, équipements cuisine salle des fêtes, construction salle communale, procédure cimetièrè...)	156 747,00 €	Dotation, fonds divers	33 000,00 €		
Remboursement caution logement	480,00 €	Caution logements	480,00 €		
Remboursement des emprunts (capital)	0,00 €	Transfert études	744,00 €		
TOTAL	157 227,00 €	Récupération TVA	8 514,00 €		
		Taxe aménagement	8 812,00 €		
		Amortissement des investissements	2 134,00 €		
		TOTAL	53 684,00 €		



Quelques nouvelles plantations autour de la salle communale

Du côté des associations...

5

Gymnastique volontaire

VIDE - GRENIER

Dimanche 21 octobre 2018 (8h à 18h, avec buvette)

Possibilité de réservation au 05 62 45 35 80 ou inscription sur place

Tarifs : 3,50 €/m à l'intérieur (table fournie) ou 2 €/m à l'extérieur

COURS DE GYM



Tout au long de l'année, nous pratiquons diverses activités : musculation, assouplissements, exercices d'origine chinoise avec différents supports, enchaînements dansés sur des musiques colorées...

Nous nous retrouvons les **mardis** et **jeudis** de 19h à 20h à la salle des fêtes.

Deux cours vous sont offerts, afin que vous puissiez découvrir nos activités à partir du

mardi 11 septembre 2018

Venez découvrir des activités physiques de bien-être, conviviales et adaptées à votre rythme de vie, à des prix attractifs.

Nouveau cette année...

Cours d'initiation à la danse en ligne le **lundi** de 20h30 à 22h30 à partir du 1^{er} octobre 2018.

Vous pouvez aussi nous contacter au 05 62 45 35 80 ou 06 30 97 10 46

Du côté des associations...

Comité des fêtes

6

Le comité des fêtes tient à remercier les participants au **CARNAVAL 2018**. Ce fut un moment de partage, dans la joie et la bonne humeur, toutes générations confondues. La journée fut ensoleillée et éclairée par la participation du club du 3^e âge, qui avait gentiment préparé le goûter.



Rendez-vous pour la fête du village, qui aura lieu, comme de tradition, le week-end du 10 et 11 novembre. À bientôt !

Club du 3^e âge



Quelques membres de « Joie de vivre » posant fièrement (mais sans déguisement !) dans la salle des fêtes rénovée. N'hésitez pas à rejoindre leur club !

Du côté des habitants...



Devenir famille d'accueil pour des lycéens étrangers

7

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

- ✓ *Lilian, jeune allemande, a 15 ans et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2018. Elle adore la musique et pratique du violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.*
- ✓ *Alonso, jeune mexicain de 16 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.*
- ✓ *Margherita, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2018. Elle aime jouer au foot, se promener dans la nature, faire du ski et du bénévolat et voyager. Elle rêve de maîtriser la langue française.*

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi.

À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !



Renseignements :

Christine Dos Santos
(Hautes-Pyrénées)

chrisdos@hotmail.fr 06.72.96.00.55

Vanessa Simon

(Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo)
vanessa@cei4vents.com 02.99.20.06.14

Du côté du jardin...

CONCERTATION PUBLIQUE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2019-2025

Quelle stratégie pour le territoire afin de lutter contre le changement climatique ?

Votre avis nous intéresse !

■ **Venez prendre connaissance des diagnostics**

(énergies, gaz à effet de serre, qualité d'air...) et de la stratégie du territoire pour réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables sur notre site agglo-tp.fr

■ **Élaboration du plan d'actions. Jusqu'au 31 octobre donnez votre avis et apportez votre contribution !**

Contactez-nous via
planclimat@agglo-tp.fr



réalisation : service communication Agglo Tarbes Lourdes Pyrénées / Crédit image : Freepress.com / Juin 2018



agglo-tp.fr



8

TERRE VÉGÉTALE À RÉCUPÉRER

Suite aux travaux lors de la réalisation du nouveau parking au centre du bourg, la Mairie propose aux habitants de la commune de la terre végétale excédentaire.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous au secrétariat de la mairie, en précisant la quantité souhaitée et vos coordonnées téléphoniques.

La distribution aura lieu à une date qui reste à fixer. Chaque habitant inscrit sera informé par téléphone et devra se présenter au parking avec son moyen de transport (brouette, bennette, remorque, camion...)

La terre sera chargée par la pelle de l'entreprise Lapedagne.



Du côté du jardin...



NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à L'AIR LIBRE !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9% des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article B4 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plate-formes de compostages ou unités de méthanisation de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée.

(art. 131-13 du code pénal)



LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 48000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2 800 en Occitanie (Source : Santé publique France, 2016)

Le brûlage de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que :

13 000 km parcourus par un véhicule diesel récent ;

3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante ;

14 000 km parcourus un véhicule essence récent ;

3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.



Pour en savoir plus
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Mmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org



Agence Régionale de Santé
www.ars.occitanie.fr



ADEME IN Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

(Source : calculs sur étude menée par ADEME Auteurs: Stéphane Alloué, 2015)



Ensemble pour une meilleure qualité de l'air

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Rédacteur en chef : Jean-Claude Lassarrette. - Textes : Jean-Claude Lassarrette, Ghislaine Boulin et Julie Gallego. - Infographie : Julie Gallego. Merci

Le Saint-Martinfos en pdf !
Vous voulez désormais recevoir le bulletin municipal (uniquement ou aussi) par voie électronique ? C'est un **geste écologique** (pour la planète !) et **économique** (pour le budget du village !) Et c'est très **simple** : il vous suffit d'envoyer dès maintenant un message à **smartincommunication@gmail.com**
Indiquez votre nom et votre adresse postale si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier.
Et n'oubliez pas de visiter notre nouveau site Internet : **http://mairie-saintmartin.com/**

10

Exposition
« Terres occitanes en résonance »



Centre Albert Camus de Séméac (en face de la Mairie) à partir du 21 septembre 2018.
Geneviève Gallego, à travers ses sculptures, ses bas-reliefs, ses peintures, ses poèmes, s'interroge sur l'influence des terres occitanes, de leur littérature, de leur art et de leur histoire dans son imaginaire et dans sa création.

La « ballade des ciseaux » de Florence, salon de coiffure mixte itinérant, sera sur le parking de la salle des fêtes le 28/07, 11/08 (9h-13h) et 01/09. RDV possible au 07 69 00 36 92.



Un petit geste écolo-économique...
Pour vos fêtes, pensez à emprunter à la SYMAT (Téléport 1, Juillan) des verres en plastique réutilisables. C'est rapide, facile, gratuit et pratique. Plusieurs tailles disponibles pour 50 cts de caution par verre. Et pas besoin de les laver avant de les rendre.

Bibliothèque

Afin d'agrémenter vos vacances, nous vous rappelons qu'il est possible d'emprunter des livres de bibliothèque à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.
Ces livres sont en partie issus de la bibliothèque départementale et renouvelés régulièrement.
Bonne lecture à tous !



Autocollant à retirer gratuitement à la mairie

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie
lundi et vendredi 17h-18h30
Tél.: 05 62 45 98 73